

# Fonds Logement Unique

## Commission Logement Unique de ROANNE



### Eléments d'Analyse - Bilan 2009

~ Le 7 juillet 2010 ~

## Activité globale

*Les demandes étudiées : une hausse modérée par rapport à 2008...*

	Demandes étudiées en CLU						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CLU de Roanne	1 848	1 808	1 776	1 764	1 470	1 325	1 472
FLU Loire	8 920	8 708	8 675	9 198	7 609	7 382	8 543

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Règlement Intérieur du FLU a été modifié notamment au regard du montant du RUC qui est passé de 900 € à 970 €. Cela fausse donc les comparaisons avec les années précédentes puisqu'un plus grand nombre de ménage est susceptible d'ouvrir droit à une aide.
- La CLU de Roanne a étudié en 2009, 1 472 dossiers, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à 2008. L'augmentation départementale est de 16 %, ce qui positionne la CLU de Roanne en augmentation modérée au regard de l'évolution départementale. Il est à noter que cette augmentation a surtout été sensible sur le premier semestre 2009.

#### L'activité en bref :

- 45 commissions ont traité en moyenne 33 dossiers par commission.
- La CLU de Roanne totalise 17 % des demandes du Département.
- Les demandes multiples représentent 8 % des demandes. Ce rapport est stable sur le Roannais alors qu'il augmente sur le plan départemental.
- 69 dossiers déposés à la CLU, en 2009, étaient irrecevables au regard du Règlement Intérieur.

### **Les dépenses réalisées : une augmentation plus importante que celle des demandes...**

	Sommes engagées						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CLU Roanne	336 K€	390 K€	382 K€	340 K€	335 K€	342 K€	420 K€
FLU Loire	1 543 K€	1 823 K€	1 800 K€	1 911 K€	1 776 K€	1 772 K€	2 066 K€

- Les dépenses réalisées en 2009 sont en augmentation de 23 % par rapport à 2008.
- Cela représente 20 % des dépenses réalisées sur le plan départemental.

#### **Le bilan des prêts :**

- 111 prêts en cours de remboursement en 2009 ( 20 % du volume départemental )
- dont 22 % impayés.

	Rapport entre les demandes et celles ayant fait l'objet d'une aide						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CLU Roanne	60 %	63 %	65 %	65 %	66 %	71 %	78 %
FLU Loire	63 %	67 %	71 %	72 %	75 %	78 %	79 %

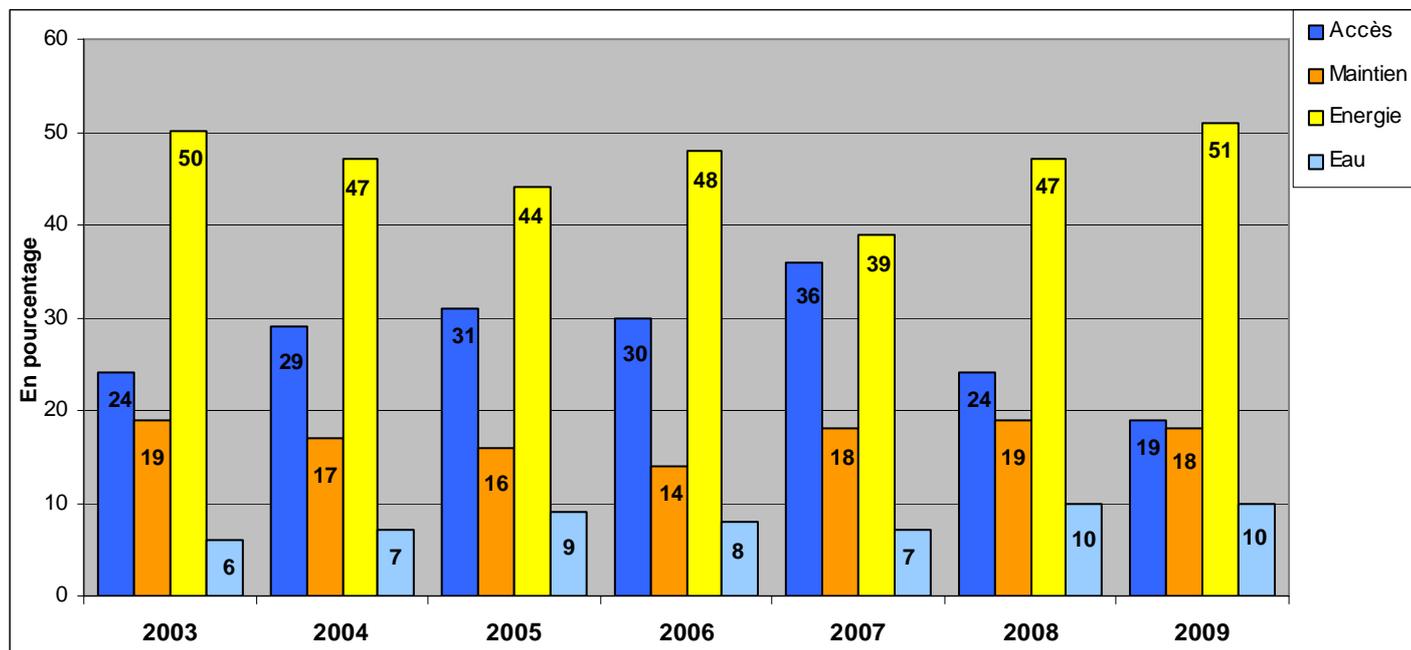
L'augmentation plus importante des dépenses par rapport aux demandes peut s'expliquer d'une part par une hausse des montants demandés ( + 30 % par rapport à 2008 ) et d'autre part par une évolution importante du taux de réponses favorables.

En effet, depuis 2003, la CLU de Roanne affichait une aide moyenne plus importante que la moyenne départementale mais conservait un taux de réponse favorable en deçà de celui de la Loire.

En 2009, l'aide moyenne pour la CLU de Roanne ( 367€ ) est restée élevée au regard de l'aide moyenne départementale ( 305 € ) et le taux de réponse favorable a rejoint le niveau départemental.

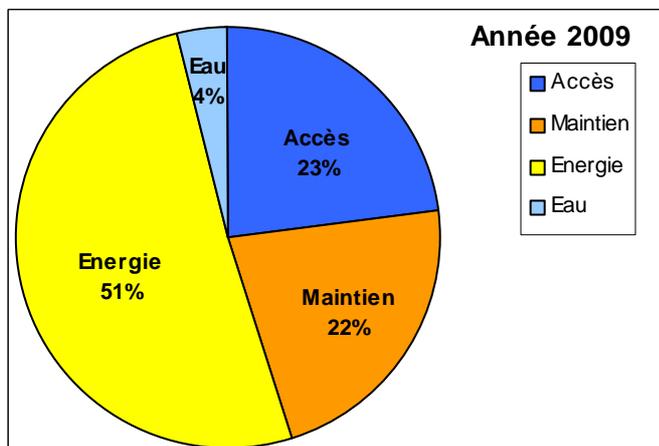
# Les différentes aides accordées

## Evolution de la part des aides accordées en fonction du type de fonds sollicités



- La proportion des aides accordées pour l'accès est en diminution du fait de l'ouverture du dispositif LOCAPASS, en 2008. La CLU est néanmoins toujours sollicitée pour les familles qui ne peuvent supporter un prêt ainsi que pour le premier mois de loyer et les frais d'installation.
- Les aides accordées en direction du poste eau représentent comme en 2008, 10 % du total des aides. Il s'agit du plus faible taux départemental, le coût de l'eau étant moins important dans le nord du département.
- La proportion d'aides au maintien dans les lieux est restée stable sur la période 2008/2009.
- Le poste énergie reste en 2009, le plus important des 4 postes. Outre le « poids » important dans le budget des ménages, il faut noter le facteur climatique (hiver long et rigoureux) qui a engendré une forte consommation d'énergie et des régulations plus importantes car les mensualités étaient calées sur les consommations d'un hiver plus clément.

## Part des dépenses engagées en fonction du type d'aide sollicité.



- L'énergie représente plus de la moitié des dépenses engagées par la CLU de Roanne
- L'aide à l'accès représente encore 23 % des sommes engagées malgré l'ouverture du dispositif LOCAPASS. Le FLU reste donc une aide indispensable pour l'accès dans les lieux de certains publics non éligibles au LOCAPASS.
- L'aide au maintien représente 18 % des demandes mais 22 % des sommes engagées.

## **Les aides moyennes accordées en 2009.**

	<b>Accès</b>	<b>Impayés locatifs</b>	<b>Eau</b>	<b>Energie</b>
CLU Roanne	409 €	424 €	153 €	337 €
FLU Loire	367 €	384 €	144 €	272 €

- Quelque soit la destination, l'aide moyenne accordée par la CLU de Roanne est plus élevée que l'aide départementale, même si elle est en diminution par rapport à 2008.
- L'aide moyenne accordée la plus importante concerne les impayés locatifs : il est important de souligner que c'est en direction de ce poste que les montants demandés sont les plus élevés.

## **L'accompagnement social lié au logement.**

	<b>2008</b>		<b>2009</b>	
	Cat. 1 à 4	Cat. 5	Cat. 1 à 4	Cat. 5
ADSEA Roanne	42	9	50	6
Pierre VALDO	0	0	3	0

Confiée à deux prestataires : l'association Pierre VALDO pour le public sortant de CADA et l'ADSEA, les mesures d'Accompagnement Social Liée au Logement ont concerné 64 familles avec 59 nouvelles demandes accordées en 2009 (familles concernées : 49) et 15 demandes accordées en 2008 qui se sont poursuivies en 2009 (familles concernées : 15).

Les mesures de catégorie 5 concernent les ménages les plus en difficulté qui ont besoin d'un accompagnement soutenu.

## **Les nouveautés du Règlement Intérieur du FLU**

- **Les accords de principe : 35 demandes en 2009 dont 32 accords**

Nouveauté du Règlement intérieur, les accords de principe accès ont nécessité une période d'adaptation pour les services instructeurs. Ce nouveau dispositif permet à la CLU de statuer sur un projet logement et de différer le paiement de l'aide au moment de l'entrée dans le logement à la condition que le logement trouvé soit conforme à l'accord de principe donné.

En 2009, ces accords de principe ont représenté 15 % des aides à l'accès ( 16 % sur le plan départemental ).

- **Les procédures allégées : 32 aides accordées pour un montant de 5945 €**

Cette procédure permet un traitement plus rapide des demandes de FLU énergie pour EDF et GDF à la triple condition :

- un RUC inférieur à 500 €
- Une dette inférieure à 400 €
- et une aide financière qui solde la dette.

Les accords ne passent pas en CLU, la décision étant prise par le conseiller technique. Les rejets sont orientés en instance CLU qui statue sur la décision finale.

- **L'augmentation du plafond du RUC de 900 à 970 €:**

63 demandes et 40 aides accordées concernent des ménages dont le RUC est dans cette tranche : cela représente 4 % des demandes en 2009.

# Les publics aidés

## Le nombre de ménages aidés

- En 2009, 1 301 ménages ont été aidés par la CLU de Roanne. Cela représente 2 % des ménages du Roannais (source INSEE 2006), et 18 % du nombre total de ligériens aidés ( 7 393 ménages aidés )
- 
- Parmi ces 1 301 ménages, 974 n'avaient pas fait de demandes sur 2008 ( soit 75 % ).
- Sur le plan départemental, 5 145 ménages aidés en 2009 n'avaient pas fait de demandes en 2008 ( soit 70 % )

## Les caractéristiques des ménages aidés

Situation Familiale en 2008	St-Etienne	Roanne	Ondaine	Forez	Gier-Pilat	Loire
Famille monoparentale	36 %	<b>33 %</b>	37 %	34 %	34 %	<b>34 %</b>
Personne isolée	33 %	<b>35%</b>	24 %	30 %	28 %	<b>32 %</b>
Couple avec enfant(s)	25 %	<b>26 %</b>	34 %	30 %	32 %	<b>28 %</b>
Couple sans enfant	5 %	<b>6 %</b>	5 %	6 %	6 %	<b>6 %</b>

- Les personnes isolées et les familles monoparentales sont la cible privilégiée des aides accordées sur le Roannais.
- Les couples avec enfants constituent un public en hausse depuis 2007 : cette année là, ils représentaient 20 % des demandeurs, en 2009 il sont 26 %.

	RUC Moyen des demandeurs						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CLU Roanne	477	471	478	477	489	506	<b>527</b>
FLU Loire	468	458	463	466	465	499	<b>516</b>

- Depuis 2003, le RUC moyen des demandeurs de FLU du Roannais est supérieur au RUC moyen des demandeurs de la Loire.

<b>2009</b>	<b>Saint-Etienne</b>	<b>Roanne</b>	<b>Ondaine</b>	<b>Forez</b>	<b>Gier-Pilat</b>	<b>Loire</b>
RMI – API – RSA Et autres mesures en faveur de l'emploi	32 %	<b>27 %</b>	27 %	19 %	30 %	<b>25 %</b>
Chômage indemnisé	15 %	<b>20 %</b>	17 %	18 %	19 %	<b>17 %</b>
Revenu d'activité	16 %	<b>28 %</b>	24 %	24 %	21 %	<b>19 %</b>
Prestations familiales	9 %	<b>9 %</b>	13 %	11 %	8 %	<b>13 %</b>
Invalidité - AAH - PCH	11 %	<b>8 %</b>	9 %	9 %	10 %	<b>13 %</b>
Retraite	6 %	<b>5 %</b>	4 %	7 %	6 %	<b>6 %</b>
Autres revenus	8 %	<b>0 %</b>	3 %	10 %	2 %	<b>7 %</b>
Non renseignés	3 %	<b>3 %</b>	3 %	2 %	3 %	-----

- Les ressources principales des ménages aidés en FLU sont composées du RMI - RSA, de revenus d'activité, et de chômage indemnisé.
- A noter la progression de 9 points entre 2008 et 2009 des ressources composées de revenus d'activité : cette catégorie de « travailleurs pauvres » ne peut faire face à ses charges liées au logement malgré une activité professionnelle et devient un public émergent dans le dispositif.

### ***Les motifs de la demande.***

Les techniciens CLU disposent de 21 motifs pour qualifier la demande qu'ils instruisent. Cela permet de mieux comprendre les raisons de la saisine du FLU.

Dans le Roannais, les motifs principaux sont : les problèmes financiers ponctuels, les faibles revenus et les difficultés de gestion.

## Les services instructeurs

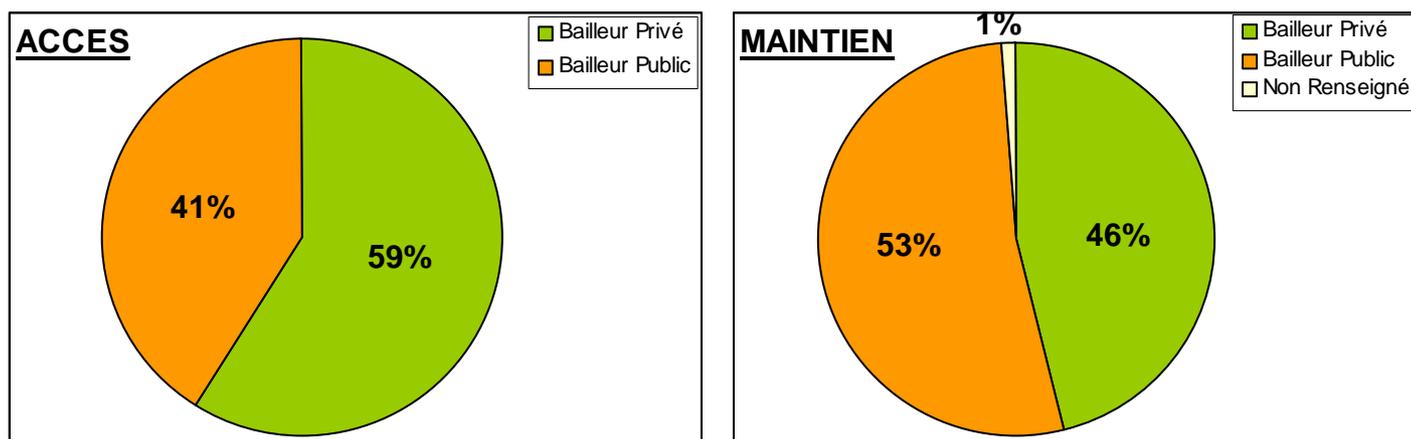
### Une prédominance des services sociaux

Services instructeur 2009	St-Etienne	Gier-Pilat	Roanne	Forez	Ondaine	Total Loire
Service social départemental	62 %	65 %	<b>80 %</b>	88 %	74 %	71 %
Mairies / CCAS	11 %	12 %	<b>8 %</b>	3 %	16 %	10 %
Service social CAF	3 %	11 %	<b>4 %</b>	1 %	2 %	4 %
<b>Ss-total services sociaux</b>	<b>76 %</b>	<b>88 %</b>	<b>92 %</b>	<b>91 %</b>	<b>92 %</b>	<b>85 %</b>
Association dont foyers	17 %	10 %	<b>6 %</b>	5 %	6 %	11 %
<b>Directe</b>	<b>2 %</b>	<b>0 %</b>	<b>1 %</b>	<b>2 %</b>	<b>0 %</b>	<b>1 %</b>
Autres	1 %	0 %	<b>1%</b>	2 %	2 %	3%
Non renseigné	4 %	2 %	<b>0 %</b>	0 %	0 %	

- Les demandes directes représentent une infime minorité des demandes de FLU qui sont très majoritairement instruites par les services sociaux.

## Les bailleurs concernés (FLU accès & dettes locatives)

### Un parc public très largement concerné par les demandes FLU.



Les aides à l'accès concernent plus majoritairement le parc privé. Le coût moyen d'accès au logement étant plus élevé du fait notamment des frais d'agence.

Cependant, le FLU intervient également pour l'accès au parc public de façon conséquente.

La situation est plus homogène en ce qui concerne les aides au maintien qui concernent les deux parcs de façon pratiquement équivalente.

# L'équipe CLU

---

L'équipe CLU se tient à votre disposition pour toute question relative au montage des dossiers FLU ainsi que pour toute question relative au domaine du logement.

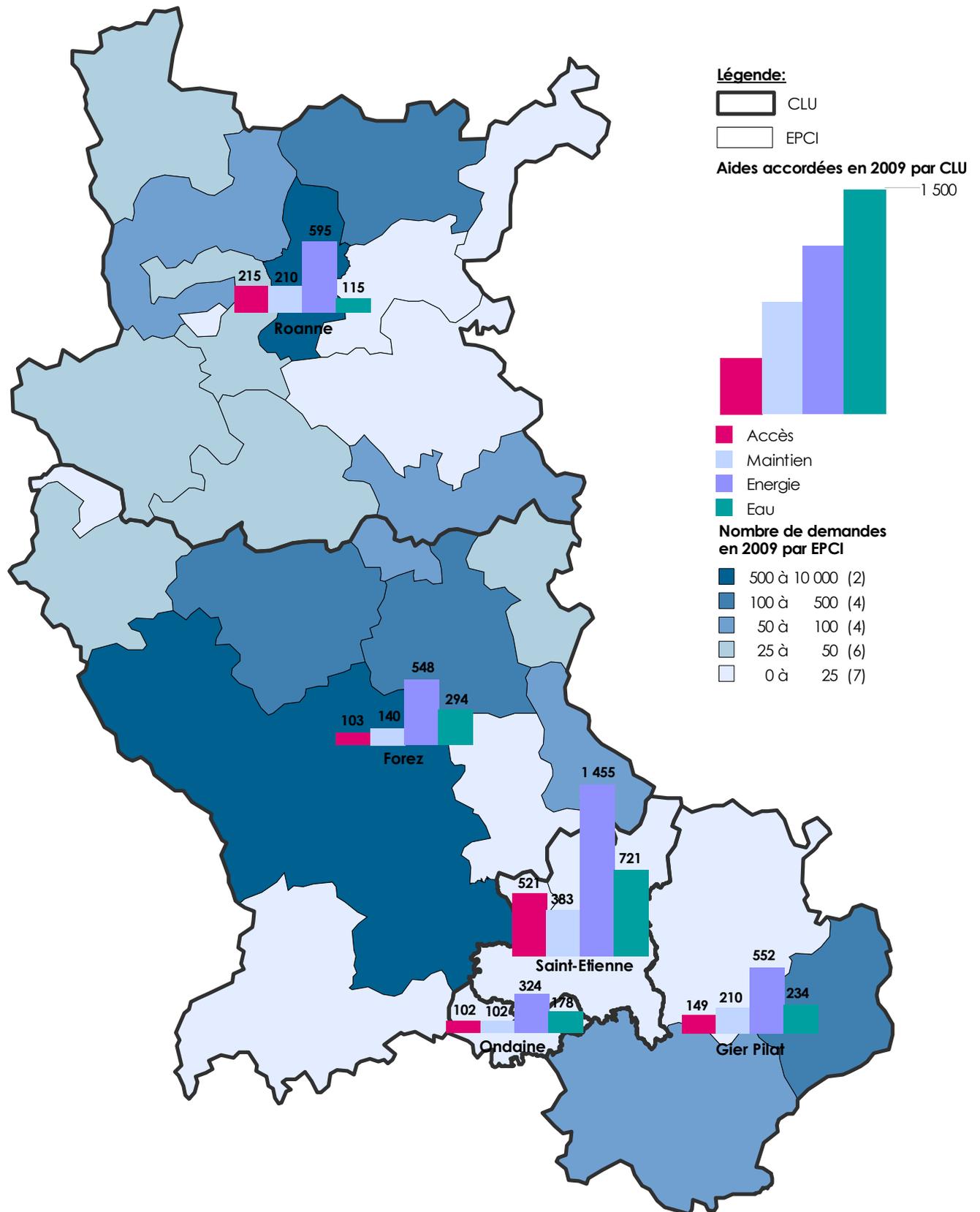
Secrétariat de la CLU : **☎ 04 77 23 61 44**  
**Monique PETEL**  
**Marlène CLAVEIZOLLE**  
**Françoise GAZEL**

Techniciennes CLU : **☎ 04 77 23 61 48 ou 04 77 23 61 49**  
**Agnès LIGOUT**  
**Daphné SCHMITT**

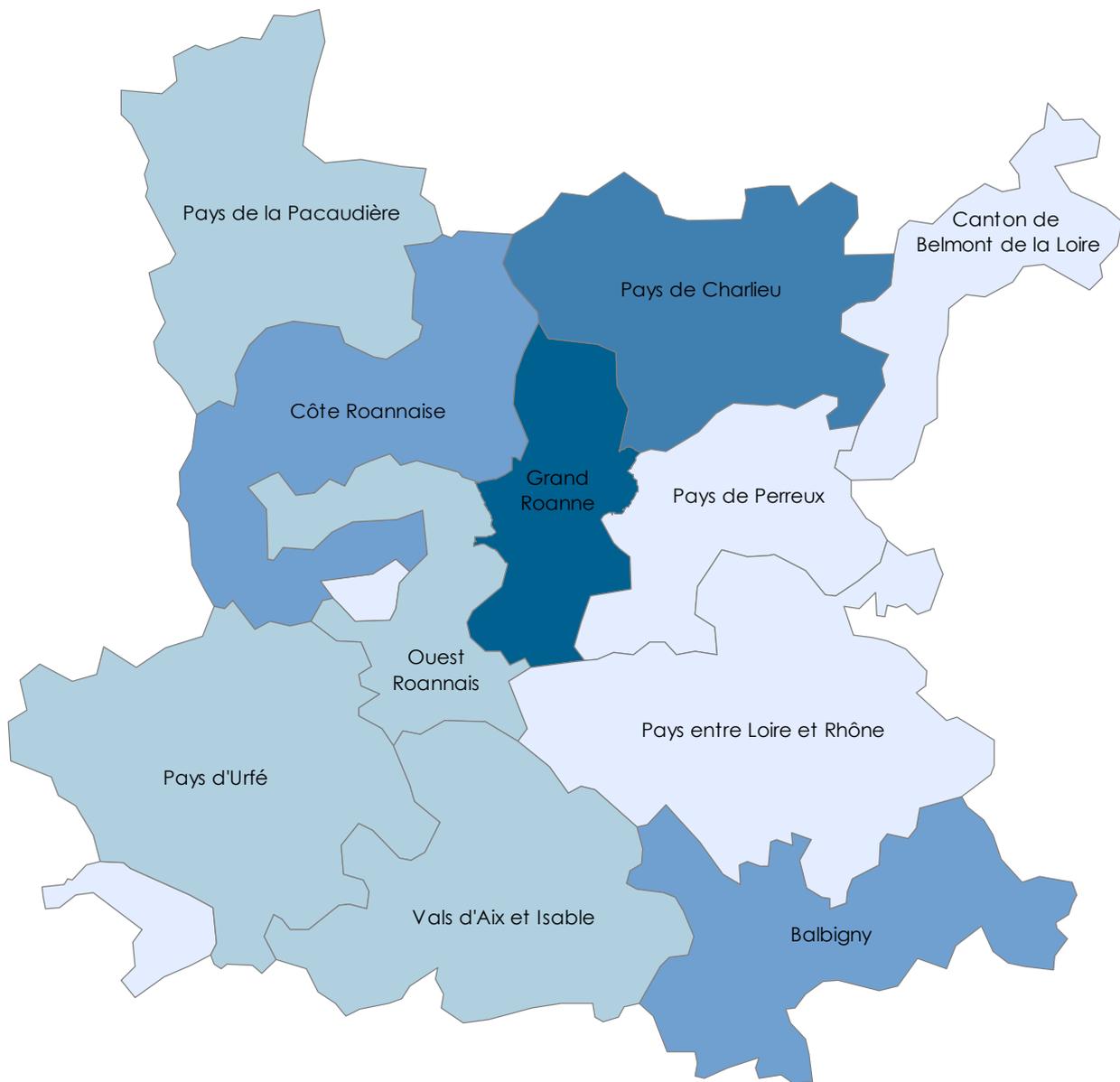
Conseillère Technique : **☎ 04 77 23 24 75**  
**Nathalie GRANDGONNET**

# Cartographie

→ Au choix de la CLU entre la carte par EPCI ou l'approche par îlots INSEE...



## Arrondissement de Roanne en 2009 : Répartition des demandes par EPCI



### **Légende:**

 EPCI

### **Nombre de demandes en 2009 par EPCI**

-  Plus de 500
-  de 100 à 500
-  de 50 à 100
-  de 25 à 50
-  Moins de 25